



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS

Reddition de comptes des Premières Nations Fiche de renseignements – juin 2011

Contexte

Les gouvernements des Premières Nations du Canada réalisent des progrès et améliorent la qualité de vie de nos citoyens en réédifiant nos nations, en assumant plus de responsabilités et en faisant reconnaître nos droits autochtones ancestraux et issus de traités. Toutefois, pour aller de l'avant, nous devons établir une véritable relation redditionnelle entre le gouvernement du Canada, les gouvernements des Premières Nations et les citoyens qu'ils représentent.

En décembre 2010, les Chefs en Assemblée de l'APN ont adopté à l'unanimité une résolution dans laquelle ils réaffirment leur engagement à maintenir des structures de prise de décisions transparentes et responsables dans les communautés des Premières Nations. Cette approche qui consiste à « prêcher par l'exemple » comprend un engagement à fournir un accès clair et en temps opportun durant les vérifications et les examens des comptes publics, ainsi qu'à dresser une liste détaillée des salaires, honoraires et dépenses des citoyens des Premières Nations et à les publier.

Malgré cela, certaines personnes continuent de soulever diverses allégations quant au manque d'imputabilité. Les faits contredisent toutefois ce point de vue.

Gestion financière :

- Parmi les 557 vérifications menées par AINC en 2002-03, des problèmes n'ont été relevés que dans 16 cas (soit dans moins de 3 % des dossiers). Les problèmes recensés allaient de questions aussi banales que l'absence d'une documentation complète à des points plus graves d'irrégularités comptables.
- Depuis le mois de mars 2004, AINC n'a appliqué sa politique d'intervention par gestion par un séquestre-administrateur en réponse à des problèmes de nature financière, politique ou autre que dans un total de 34 cas (environ 5 % des 633 conseils de bande). Il s'agit d'un nombre cumulatif plutôt qu'annuel puisque la résolution de tels cas nécessite souvent plusieurs années. De telles interventions sont déclenchées par toute une gamme de questions qui seraient réglées à l'interne par des gestionnaires non autochtones, notamment le fait d'assumer un niveau d'endettement de plus de 8 %, une mesure prise fréquemment par les gouvernements municipaux, les entreprises et les individus, sans intervenant.
- En 2003, une enquête menée par le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord a démontré que 96 % des Premières Nations n'avaient aucun problème de reddition de compte et qu'elles respectaient pleinement toutes les règles et tous les règlements.



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS

- Le fait des problèmes de responsabilisation financière ne soient observés que dans moins de 5 % des cas se compare très avantageusement à la réalité des entités non autochtones, qu'il s'agisse d'autres gouvernements, d'entreprises ou d'individus.

Présentation de rapports

- La production de rapports de la part des gouvernements des Premières Nations dépasse grandement celle d'institutions comparables.
- Les Premières Nations fournissent au moins 168 rapports financiers différents aux quatre principaux ministères (AINC, Santé Canada, RHDC et SCHL). Cela représente trois rapports par semaine. La majorité de ces communautés comptent moins de 500 habitants.
- AINC reçoit à lui seul plus de 60 000 rapports par an des Premières Nations.
- Dans son rapport de décembre 2002, la vérificatrice générale du Canada a déclaré : « Nous sommes préoccupés par le fardeau qu'entraînent les exigences fédérales en matière de rapports. Les ressources actuellement dépensées pour ces rapports devraient plutôt être consacrées à assurer un soutien direct à la collectivité. »
- En 2006, dans le Rapport Le Point de la vérificatrice générale du Canada sur la Gestion des programmes destinés aux Premières Nations, il est indiqué que le gouvernement s'était engagé à passer en revue les rapports exigés et à réduire leur nombre, MAIS le fardeau qu'ils représentent pour les gouvernements des Premières Nations n'a pas du tout été allégé.
- Par ailleurs, le gouvernement fédéral s'intéresse davantage aux rapports liés à la conformité qu'aux rapports sur le rendement – par conséquent, les citoyens des Premières Nations et les Canadiens en général ne sont pas mieux informés en ce qui a trait à l'efficacité des programmes.

Il faut aussi mentionner la reddition de comptes par le gouvernement fédéral en ce qui a trait à la gestion du financement des Premières Nations. Le gouvernement fédéral contrôle la prise de décisions et les niveaux de financement, et les communautés des Premières Nations figurent maintenant parmi les plus pauvres du Canada. Une véritable reddition de comptes permettrait de réaliser ce qui suit :

- assurer la reddition de comptes et la responsabilisation des gouvernements des Premières Nations envers leurs citoyens;
- assurer la reddition de comptes du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la prestation de services et à un financement équitable, conformément à la responsabilité fiduciaire de la Couronne;



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS

- modifier les exigences en matière de présentation de rapports afin de fournir aux communautés des renseignements pertinents sur les résultats, tout en allégeant leur fardeau;
- intégrer les programmes et rationaliser les processus pour éliminer les doublons et accélérer la prise de décisions; et
- établir un financement renouvelable, en utilisant un facteur de progression qui reflète les véritables inducteurs de coûts en ce qui a trait aux besoins, à l'inflation et à la croissance de la population.

Le fait de modifier la relation redditionnelle et de réformer les processus nous permettra d'obtenir de meilleurs résultats et d'améliorer de façon tangible la qualité de vie des peuples des Premières Nations.